

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 28 (1937)

Artikel: L'école et les problèmes de la circulation
Autor: Atzenwiler, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

L'école et les problèmes de la circulation.

I. Introduction.

Est-il bien nécessaire de justifier longuement la nouvelle tâche qui s'impose à l'école en matière d'enseignement des règles de la circulation ?

Les quelques articles qui suivent proviennent des journaux de la Suisse romande de ces dernières années ; ils nous dispensent, dans leur tragique réalité, de répondre plus longuement à cette question.

Une fillette sous une auto.

Lausanne, 10. (C. P.) — Hier, à 15 h. 50, au lieu dit « La Monnaie », sur la route d'Aigle à Villeneuve, M. René P., ébéniste à Vevey, qui se dirigeait au volant de sa camionnette vers Monthey, a renversé et blessé très grièvement la petite Attilia Radrizani, 7 ans, de Montreux, qui, en promenade avec sa mère, avait traversé la chaussée en courant. La pauvre petite, souffrant de fractures à la base du crâne et à la jambe gauche, a été transportée à l'hôpital de Montreux, après avoir reçu les soins d'un médecin de Villeneuve.

Un jugement.

Le Tribunal de la Sarine s'est occupé dans sa dernière séance d'un accident mortel d'automobile, survenu le 2 juin 1935, sur la route cantonale Bulle-Fribourg, à Magedens.

M. Arnold R., de Könitz (Berne), roulait à 60 km. à l'heure dans la direction de Fribourg. Un jeune enfant, Louis Chavallaz, âgé de 13 ans, se lança d'un chemin de traverse sur la chaussée

et vint heurter l'automobile. Il fut traîné sur une distance de 20 mètres et tué sur le coup.

A la suite d'un transport sur place, le tribunal a acquitté l'automobiliste, estimant que l'enfant s'était jeté par étourderie contre la machine. Les frais ont été mis à la charge de l'Etat.

A la rue Caroline. — Un enfant grièvement blessé.

Mardi après-midi, un cycliste, M. Georges Z., mécanicien, demeurant rue des Lilas, longeait la rue Caroline, lorsqu'un enfant de 7 ans, Maurice Desponds, dont les parents habitent le N° 4 de cette rue, traversa la chaussée en courant et alla se jeter contre la bicyclette. Le cycliste, obliquant à gauche, fut projeté à terre, de même que le jeune Desponds. M. Z. se releva aussitôt, mais l'enfant resta étendu sur la chaussée. Transporté chez M. le Dr Spiller, il y reçut les premiers soins. Il souffre d'une forte commotion et a en outre le crâne fracturé. Il a été conduit d'urgence à l'hôpital cantonal.

Une enquête ouverte par MM. Nerbollier, commissaire de police, Garin, inspecteur-adjoint du bureau des autos, et les gendarmes du poste de Carouge a établi que le jeune Desponds traversa imprudemment la chaussée ; que d'autre part les freins de la bicyclette ne fonctionnaient pas très bien, et que le cycliste était distrait.

A Vidy. — Renversé, un garçonnet succombe.

Lausanne, 1^{er}. (C. P.) — Un jeune garçon, Freddy Métraux, âgé de 6 ans, qui se rendait à la laiterie de Vidy par le chemin des Figuiers, traversa subitement la chaussée au moment où arrivait une voiture en face de la maison de la Maladière. Atteint et renversé, le pauvre petit reçut les soins d'un médecin de Lausanne ; mais il devait bientôt succomber à une déchirure du foie.

C'est, à Lausanne, le troisième accident mortel de la circulation depuis le début de l'année.

A Suscévaz. — Un garçonnet est tué par un camion.

Yverdon, 12. — M. Alexis C., chauffeur à l'usine électrique des Clées, près d'Yverdon, qui traversait avec son camion, hier à 17 heures, le village de Suscévaz, a tué net le petit Paul Ecuyer, âgé de 7 ans, qui débouchait inopinément de derrière un attelage.

Un écolier sous une auto.

Lausanne, 2. (C. P.) — Hier à 17 h. 50, sur la route d'Avenches-Payerne, au lieu dit « Le Tilleul », M. B., pasteur à Payerne, qui rentrait à son domicile en auto, est entré en collision avec un écolier, Alfred Probst, qui débouchait d'un chemin latéral à bicyclette.

L'enfant, qui avait la clavicule gauche cassée et souffrait de contusions à la tête, a reçu les soins d'un médecin de Payerne, puis a pu regagner son domicile.

Sur la route de Lully. — Un enfant tombe et se tue.

Hier après-midi, peu après 17 heures, des groupes d'enfants sortaient de la vieille église de Confignon, où ils avaient assisté, après l'école, à un service de mission. Tandis que les enfants dont les parents habitent Confignon remontaient vers le village, ceux qui demeurent à Lully et à Perly prenaient la route qui conduit à ces deux villages.

Plusieurs de ces jeunes garçons étaient à bicyclette. Ils montèrent sur leurs machines et se mirent en route. Ils riaient en pédalant et parfois s'écartaient quelque peu de leur ligne, avec cette insouciance que peuvent seuls avoir les gosses sur une route qu'ils savent sans danger.

A cent mètres environ de la Croix-Chavan, où la route est toute droite, un char était arrêté à leur gauche. Son conducteur, M. D., agriculteur à Lully, était en conversation avec un vigneron, M. M., qui avait interrompu un instant son travail.

Quand les enfants, toujours en groupe joyeux, arrivèrent à cet endroit, l'un d'eux, Paul Peillonex, 13 ans, dont les parents habitent Perly, toucha légèrement le char. Bien que peu rude, le choc lui fit perdre l'équilibre et le malheureux gosse tomba lourdement sur le sol. Il y resta inanimé.

Aucune blessure n'était apparente et le pauvre ne saignait nullement. Mais son immobilité était tout de même angoissante. MM. D. et M. s'empressèrent, mais virent bien que leurs secours étaient insuffisants. Ils conduisirent le pauvre enfant chez M. le Dr Dutrembley, qui habite près de Confignon. Le médecin donna les premiers soins au petit Paul puis, redoutant une fracture du crâne, ordonna son transfert d'urgence à l'Hôpital cantonal dans une ambulance.

Hélas ! le terrible diagnostic du médecin n'était que trop exact. Une demi-heure après son arrivée à l'hôpital, le petit Paul Peillonex succombait.

Une enquête avait été ouverte sitôt après l'accident par le gendarme Bœx, du poste de Bernex ; elle fut reprise plus tard par M. Panosetti, officier de police, et M. Garin, inspecteur des autos. On a pu constater que le pauvre gosse avait largement la place pour passer en tenant sa droite ; il a fallu un fatal concours de circonstances pour que la légère courbe qu'il avait décrite le conduisît juste à heurter une partie saillante du char.

Terrible accident à Saint-Prex. — Un jeune cycliste est tué par une auto.

Morges, 4. (C. P.) — Un accident mortel vient d'allonger la liste des douloureux accidents dont la région morgienne continue d'être le théâtre.

Il était midi, hier, lorsque le petit H. Manzini, âgé de 10 ans, quittait l'école du village de Saint-Prex pour regagner le domicile de ses parents. Ceux-ci — le père est contremaître à l'entreprise Scaglia, au même endroit — habitent une villa en bordure de la route Lausanne-Genève. Pour arriver chez lui, le petit garçon était obligé de traverser la route nationale. Il était monté sur une

bicyclette. Au moment de traverser la chaussée, dont la visibilité est masquée par une maison, il ne put voir, arrivant à toute vitesse de Genève, une voiture anglaise, conduite par un chauffeur.

Le conducteur de cette voiture actionna immédiatement ses freins, mais il n'arriva pas à éviter le jeune écolier. Pris sous l'avant de l'auto, le pauvre petit fut tué sur le coup et traîné sur une distance de plus de 30 mètres.

A ce moment, l'auto heurta un trottoir, ce qui fit faire un petit bond et dégagea l'enfant, qui resta étendu sur le bord de la chaussée. La voiture continua sa course folle dans le pré voisin où, après avoir fauché un arbre, elle vint se démolir en partie contre le mur protégeant le pavillon d'exposition de la verrerie. Une dame qui se trouvait assise derrière le chauffeur a été légèrement blessée. Quant au chauffeur, il est indemne.

Les occupants de l'auto anglaise ont quitté Saint-Prex en taxi, après avoir été entendus par M. le juge de paix Rebuz et le gendarme Duvoisin. Une enquête a été ouverte par la justice de paix et la brigade mobile. Les gendarmes Taverney et Goy ont procédé aux constatations.

Trois enfants sous une auto. — Deux morts, un blessé.

Rome, 28. — Trois enfants de 8 à 11 ans qui roulaient sur la même bicyclette ont été renversés, sur la route d'Albano, par une automobile. Deux d'entre eux ont été tués ; le troisième, grièvement blessé, a été conduit à l'hôpital.

II. Historique.

Depuis une dizaine d'années environ, les autorités et diverses institutions suisses se sont préoccupées d'initier la jeunesse aux règles de la circulation moderne. De nombreux documents de tout genre ont été publiés pour attirer l'attention des enfants sur cette question.

Nous nous contenterons de citer les principaux, par ordre chronologique :

En 1924, sauf erreur, une fabrique de chocolat suisse fit éditer un tableau mural destiné aux écoles et représentant surtout les erreurs que les enfants devaient éviter en matière de circulation. Ce tableau fut distribué dans la plupart des écoles de la Suisse romande et rendit de grands services.

Puis, en mai 1927, Pro Juventute organisa une campagne de circulation et publia un numéro spécial de l'*Ecolier romand* consacré à l'automobile.

Les années suivantes, plusieurs Directions de l'instruction publique ou de police (Bienne, Saint-Gall, Lausanne, etc.) publièrent des brochures illustrées sur le même objet.

Malgré le soin avec lequel la plupart de ces documents étaient édités, notamment celui de Lausanne, et l'intérêt qu'ils présentaient, ils n'exercèrent pas, de l'avis du corps enseignant, une grande action sur les élèves. Une fois lus, ils furent laissés de côté et vite oubliés et il fallut, par un nouveau moyen, attirer l'attention des enfants sur ce problème.

En 1931, le Touring-Club de Suisse décida de faire un effort spécial. Il fit imprimer un écriteau en gros caractères noirs portant l'avis suivant : « Enfants, attention aux dangers de la circulation ». En outre, il fit reproduire de petites vignettes contenant des cas typiques de bonne ou de mauvaise circulation ; les enfants devaient coller dans leur cahier et commenter ces gravures.

M. Duvillard, directeur d'école à Genève, donna à cette occasion, dans la *Revue du Touring-Club de Suisse*, d'excellents conseils au corps enseignant.

Les écriteaux furent apposés dans la plupart de nos écoles, près des portes de sortie, et les vignettes, dessinées par Elzingre, remportèrent un grand succès auprès des élèves. Elles furent malheureusement épuisées en une année et, depuis lors, on n'a pas songé à en refaire de nouvelles.

A la fin de son étude, M. Duvillard écrivait très justement : « La solution de 1931 est une étape. Il est à souhaiter que les moyens préconisés soient soumis à la critique, que d'autres soient proposés et que, pour les années prochaines, l'action engagée se perfectionne et se précise. Le jeu en vaut la peine : c'est la vie de nos enfants ».

Quels furent les résultats de l'étape de 1931 ? Après quelques années, nous pouvons porter un jugement. L'écriteau reste apposé contre les murs de nos écoles, mais nous ne croyons pas qu'il ait exercé une action décisive. Les vignettes ont eu une action certes meilleure, mais malheureusement passagère.

En 1931, également, l'*Ecolier romand* publia, en juin, un nouveau numéro spécial, intitulé : « Dans la rue », abondamment illustré et contenant le tableau des nouveaux signes de circulation.

Au cours des années suivantes, on constate de nouveaux efforts : cours de circulation, avec diplôme de chevalier de la sécurité, films, etc.

Nous arrivons enfin à l'année 1935 qui, à notre avis, constitue une nouvelle étape après celle de 1931.

En effet, la *Revue de l'Automobile-Club de Suisse* de mai 1935 contient deux études, l'une de M. le Dr Schohaus, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen, l'autre de M. le Dr V. Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy. Ces deux travaux constituent pour la Suisse le premier exposé systématique au point de vue pédagogique. M. le Dr Schohaus, en particulier, a, le premier, élaboré ce qu'il appelle une « Méthodique de l'enseignement de la circulation ».

Dans le même numéro, on trouve une reproduction des nouveaux tableaux muraux que l'Automobile-Club de Suisse fit établir avec le concours de délégués du Schweizerischer Lehrerverein. Ces tableaux, de couleur vive, nous paraissent trop chargés, et, à l'exception d'un seul, ne représentent que de mauvais exemples de circulation.

Citons enfin, en 1937, la brochure : « Le problème des accidents de la circulation routière », par le capitaine P. Th. Borer, de la Gendarmerie bernoise. Cet ouvrage, bien illustré et bien documenté, s'adresse surtout aux adultes. Les instituteurs y trouveront des renseignements dont ils pourront tirer profit.

III. Principes pédagogiques qui doivent guider l'action de l'école en matière de circulation.

En nous inspirant de l'étude du Dr Schohaus, nous mettrons au premier plan les principes suivants :

a) L'école ne doit pas effrayer l'enfant par une description des dangers qu'il peut courir, mais au contraire, elle doit lui donner confiance en lui montrant que, par une bonne discipline personnelle, il peut obtenir dans la rue une sécurité presque complète.

b) L'éducation de l'enfant dans ce domaine doit consister beaucoup plus dans l'acquisition de bonnes habitudes, de réflexes rapides et sûrs, que dans l'étude de notions théoriques.

c) Les jeux et exercices soigneusement préparés et répétés de temps à autre nous paraissent être, pour l'acquisition de bonnes habitudes, bien supérieurs aux tableaux, images, brochures, en un mot à tout le matériel démonstratif qui, malgré tout, laisse l'enfant passif.

d) Cette initiation doit naturellement être adaptée à l'âge et au développement des enfants. Pour les petits, on peut se contenter de jeux et de marches, et pour les grands, l'on peut prévoir des exercices sur le terrain, accompagnés d'explications techniques.

e) Bien que d'importance secondaire, comparé à l'intérêt que présentent les exercices vivants, le matériel mis à la disposition des écoles doit être sérieusement contrôlé au point de vue pédagogique. Il est du devoir des autorités scolaires de conseiller aux institutions d'intérêt public qui désirent offrir à la jeunesse un nouveau matériel concernant la circulation de s'adresser préalablement à elles, afin d'éviter le retour de certaines erreurs.

Les sommes considérables qu'on a consacrées jusqu'ici à l'élaboration d'un matériel de circulation pourraient permettre de confectionner des collections de clichés, des films, des vignettes, etc., d'un grand intérêt et qui manquent actuellement.

f) L'action de l'école ne doit pas constituer un enseignement nouveau qui doit être introduit au programme avec manuel et horaire obligatoires ; l'école est sollicitée de tant de côtés différents que prévoir de nouveaux enseignements serait la distraire de sa tâche essentielle. Cette action devra être occasionnelle. Le maître saisira dans la vie de tous les jours les faits et les exemples qui parleront aux enfants ; il profitera également des leçons de choses, de gymnastique, de dessin, pour intéresser les élèves à ces questions.

IV. Jeux et exercices de circulation.

Nous distinguerons donc deux grandes catégories d'enfants : les petits, de 6 à 9 ans, les moyens et les grands, de 9 à 15 ans.

A l'école enfantine et dans les degrés inférieurs de l'école primaire, l'on se contentera, comme nous l'avons déjà dit, de jeux, d'exercices de marche, de croisements, de dépassements, de traversées de rue, etc.

L'on commencera par familiariser les plus jeunes enfants avec les termes tels que : en avant, en arrière, à gauche, à droite, croiser, dépasser, ralentir, accélérer, s'arrêter, etc. On les habituera aussi à exécuter ces mouvements en donnant le signal de différentes manières : signaux optiques, signaux acoustiques. Enfin, dans la salle de jeux ou dans le préau, on pourra représenter des scènes de la circulation : par exemple, le jeu du carrefour. On trace sur le sol un carrefour, avec les trottoirs nécessaires, on place les enfants sur ceux-ci. On suppose en premier lieu qu'il n'y a que des piétons et la maîtresse

donne elle-même le signal des mouvements : traversée d'une seule branche du carrefour, de deux branches du carrefour, du carrefour entier. Ensuite, des élèves pourront donner le signal. Enfin, certains élèves pourront représenter des véhicules.

D'autre part, les leçons de dessin, de modelage, de jeux de construction pourront permettre de représenter certaines scènes de circulation.

Il est également intéressant de conduire les petits sur des emplacements de démonstration, afin de leur faire observer comment manœuvrent leurs aînés.

Enfin, en exigeant un ordre parfait dans les entrées, dans les sorties, dans les déplacements à travers le bâtiment scolaire, on apprendra aux enfants à discipliner peu à peu leurs mouvements.

Passons maintenant aux moyens et aux grands. L'éducation des élèves comprendra trois sortes d'exercices différents : exercices préparatoires à la leçon de gymnastique, exercices d'ordre dans le bâtiment et le préau, exercices dans la rue.

Les exercices préparatoires sont en même temps des exercices dérivatifs qui peuvent être introduits dans n'importe quelle leçon de gymnastique. Ils devront être bien ordonnés et rapides, afin de ne pas lasser les élèves. En voici une quinzaine qui ont été proposés par M. Bouffard, inspecteur de gymnastique à Genève :

1. Marcher en colonne par 1, 2, 3, 4, à droite et autour de la salle ou du préau.
2. Comme 1, mais traverser la salle ou le préau en changeant de direction à angle droit.
3. Traverser la salle sur le petit et le grand axe, tête à gauche pendant la première moitié du trajet, et tête à droite pendant la deuxième.
4. Deux colonnes se croisent à droite sur le trottoir.
5. En colonne par 1, 2, 3, 4, la seconde moitié de la classe dépasse la première à gauche.
6. Passer entre deux lignes cloutées, en regardant à gauche puis à droite.
7. Laisser passer un cycliste et traverser la salle.
8. Des cyclistes circulent en file indienne à droite.
9. Des cyclistes croisent à droite, dépassent à gauche.
10. Des cyclistes lèvent le bras pour indiquer un changement de direction, accordent la priorité de droite.

11. Laisser passer une auto et traverser la salle ou préau en regardant à gauche puis à droite.
12. Une auto avertit, croise à droite, dépasse à gauche.
13. Une auto s'arrête prudemment, accorde la priorité de droite, et repart.
14. Traverser devant une auto (ou un tram) arrêtée et regarder à gauche et à droite.
15. Un cycliste s'arrête et repart en même temps que le tram.

Représenter, par exemple : un piéton par un élève ; un groupe de piétons par un groupe d'élèves ; un cycliste par deux élèves l'un derrière l'autre se donnant la main ; une auto, un tram, par quatre élèves formant l'attelage.

Si l'on veut que les enfants circulent avec discipline dans la rue, il faut commencer par leur apprendre à le faire à l'école et aux abords de l'école.

Dans un grand bâtiment scolaire, on obligera les enfants à se déplacer en ordre parfait ; on monte à droite, on descend à gauche ; on ne se bouscule pas, on ne cherche pas à se dépasser. Dès le son de la cloche, les élèves se mettent en rangs par classe, à des endroits déterminés du préau. Pour les sorties, voici les mesures prises récemment par le Département de l'instruction publique du canton de Genève, pour les écoles primaires de la ville :

« Les maîtres organiseront dès maintenant, et jusqu'à la fin de l'année scolaire, à 11 h. et à 16 h., des sorties d'écoles parfaitement ordonnées. Chaque maître et maîtresse conduira sa classe jusque sur le trottoir qui se trouve à la sortie du bâtiment ou du préau.

» Les élèves seront groupés de façon à pouvoir évacuer en ordre et rapidement les abords de l'école.

» Si les passages de sécurité se trouvent placés plus loin, à gauche et à droite de l'école, les élèves seront placés en deux colonnes qui, selon le domicile de chaque élève, se dirigeront dans un sens ou dans l'autre. Aucun élève ne descendra du trottoir en face de l'école.

» Si au contraire un passage de sécurité se trouve en face de la sortie de l'école, les élèves seront préalablement groupés de telle sorte que ceux qui habitent de l'autre côté de la rue traversent la chaussée immédiatement, et à angle droit, pour atteindre le trottoir opposé. Ceux qui resteront sur le trottoir adjacent à l'école ou au préau partiront immédiatement à gauche ou à droite, dans la direction de leur domicile.

» Aucun élève ne devra stationner sur la chaussée. »

* * *

Enfin, quand les exercices préparatoires et les exercices d'ordre dans le bâtiment et le préau seront suffisamment mis au point, on choisira, si possible dans le quartier, un emplacement caractéristique, place, carrefour, intersection de rues où la circulation est relativement intense et l'on procédera à l'application des principes étudiés précédemment. Ces exercices, introduits récemment à Genève, ont tout d'abord effrayé le corps enseignant qui craignait du désordre et même des accidents. Ils sont cependant indispensables. Ils justifient et consacrent tous les conseils et exercices préparatoires que l'on a donnés auparavant. Ils doivent être exercés par une seule classe, ou, au maximum, par deux classes à la fois. Il est indispensable d'obtenir le concours d'officiers et d'agents de police dont l'autorité fait impression sur les élèves et qui peuvent intervenir en cas de difficultés avec des tiers.

Les conseils donnés sur place soit par M. G.-O. Zöller, ancien chef de la police, soit par M. Paul Muller, inspecteur des automobiles et M. Léon Bouffard, inspecteur de gymnastique, ont pleinement atteint le but proposé.

Voici les exercices que l'on a prévus.

» a) Pour commencer, on fera simplement traverser une rue à angle droit, en regardant d'abord à gauche, puis à droite.

» b) Du coin d'une intersection de rues, l'on se rendra à l'angle opposé, sans suivre la diagonale, mais en traversant successivement les deux rues perpendiculaires.

» c) On fera le tour entier de la place, par quatre traversées à angle droit, avec arrêt suffisant à chaque angle, selon les conditions de la circulation.

» Chacun de ces exercices sera exécuté :

» 1^o par l'officier de police, puis par le maître accompagnant un élève ;

» 2^o par le maître accompagnant un groupe d'élèves ;

» 3^o » » » » toute la classe ;

puis seulement par un élève, par un groupe d'élèves et par la classe sur l'ordre du maître.

» Au cours de ces exercices, on fera observer aux enfants la manière dont circulent les autres piétons, les cyclistes et les véhicules (en particulier, les gestes des conducteurs de véhicules et les signaux que donnent les appareils indicateurs de direction). On attirera également leur attention sur le cas où un véhicule stationnant au bord du trottoir nuit à la visibilité et oblige

ainsi les piétons qui vont s'engager sur la chaussée à observer une grande prudence.

» Certains des emplacements prévus offrent des conditions particulières (refuges, appareils de signalisation automatique) dont on tiendra naturellement compte. »

Dans les degrés supérieurs, si l'on compte suffisamment d'élèves roulant à bicyclette, on prévoira des exercices spéciaux pour les cyclistes :

- a) circulation en file indienne ;
- b) dépassement à gauche ;
- c) indication du changement de direction ;
- d) arrêt à un arrêt de tramway ;
- e) respect de la priorité de droite.

Ces exercices, qui ont été organisés à deux reprises à des carrefours de la ville, ont donné d'excellents résultats ; ils auront lieu désormais, deux fois par année. Les enfants, surtout les fillettes, se sont montrés tout d'abord un peu intimidés ; ils avaient peine à voir d'un coup d'œil si la chaussée était libre, ils hésitaient avant de se décider à la franchir, enfin, en cours de route, ils s'attardaient, bavardaient parfois entre eux au lieu de traverser la rue d'un pas rapide et décidé.

Ces leçons pratiques contribuent indirectement à l'éducation des adultes. A plusieurs reprises, nous avons vu des grandes personnes s'arrêter et suivre ces démonstrations avec un grand intérêt. Enfin, les officiers de police ont pu rappeler à l'ordre des piétons, des cyclistes ou des automobilistes qui venaient de commettre une faute manifeste.

Ces différents exercices s'adressent à des élèves de la ville. A la campagne, sur les routes de grande circulation, les enfants sont exposés à plus de dangers encore. Sortant d'une cour, d'un jardin, d'une allée, où le danger est nul, ils s'élancent dans une artère où passent de nombreux véhicules, souvent à vive allure. Parmi les accidents que nous avons relatés, un bon nombre se sont produits à la campagne. Par conséquent, les écoles rurales doivent elles aussi se préoccuper de ce problème, mais en s'adaptant aux conditions locales. Le maître recherchera avec ses élèves quels sont dans le village les points critiques quant à la circulation : tournants, débouchés de chemins secondaires, carrefours, véhicules en stationnement, etc. Après avoir examiné chacun de ces endroits, il y conduira ses élèves et les fera cir-

culer prudemment. Il accordera une attention particulière aux jeunes cyclistes, car souvent les grands élèves qui habitent des maisons éloignées se rendent à bicyclette à l'école. Les exercices d'acrobatie des jeunes cyclistes seront sévèrement interdits.

V. Le matériel et les moyens accessoires.

a) *Moyens visuels.*

Nous avons déjà dit l'importance secondaire à nos yeux du matériel explicatif et démonstratif. Comme il ne s'agit cependant pas de le proscrire totalement, nous examinerons brièvement les ressources qu'il peut offrir.

Nous ne reviendrons pas sur les tableaux et brochures que l'on peut carrément laisser de côté. Mais le film, par exemple, de par le jeu des images mouvantes, offre un moyen vivant et intéressant. Bien peu de films jusqu'ici sont vraiment satisfaisants au point de vue pédagogique. Seul le film tourné dernièrement à Lausanne, à l'occasion de la semaine de circulation, par la Direction de police et Pro Juventute, a été vraiment conçu pour les enfants. On assiste à la journée de Jean, l'écolier ; réveil, déjeuner, départ pour l'école, scènes de la rue, et enfin démonstrations caractéristiques, tout cela soutenu par une trame anecdotique qui éveille et retient l'intérêt des enfants. Nous regrettons seulement qu'il ait été tiré à la fin de l'hiver, dans une atmosphère trop peu lumineuse, sur format restreint, ce qui nuit à une projection courante. Nous regrettons aussi qu'il soit muet ; combien serait-il plus vivant avec les bruits de la rue et des explications données de vive voix ! L'on voit par cet exemple que le cinéma pourrait encore être mis à contribution. Nous souhaitons que, pour les prochaines années, nos grandes associations touristiques, qui se sont montrées jusqu'ici extrêmement bien disposées, puissent unir leurs forces pour élaborer un film complet, vivant, impeccable au point de vue technique comme au point de vue pédagogique.

Si nous donnons naturellement la préférence à l'image animée, nous ne méconnaissons cependant pas l'intérêt que peut offrir l'image fixe. Toutes les écoles ne possèdent pas d'appareils de cinéma, tandis que les appareils à projection fixe sont

beaucoup plus répandus. Là encore, nous souhaitons de voir tirer d'excellentes photographies, représentant par exemple les cas suivants :

1. Le piéton circule sur le trottoir (dans une rue animée).
 2. L'enfant circule d'une manière correcte en se montrant poli. Il n'incommode pas les adultes par sa course ou ses jeux, il cède le pas aux personnes âgées.
 3. Le piéton quitte le trottoir en jetant un coup d'œil à gauche.
 4. Engagé sur la chaussée, le piéton jette un coup d'œil à droite.
 5. Le piéton traverse la chaussée à angle droit.
 6. Le piéton utilise les passages de sécurité lorsqu'ils existent.
 7. A un carrefour, le piéton se rend d'un angle à l'angle opposé non en suivant la diagonale, mais en traversant les deux rues perpendiculairement.
- Etc., etc.

Une série de photos caractéristiques devraient également être prises pour les cyclistes, et même pour les automobilistes.

De ces photos, on tirerait des vignettes réduites, que les fabriques de chocolat ou de cigarettes pourraient donner comme primes et que les enfants collectionneraient avec grand intérêt.

b) *Moyens auditifs : la radio.*

Dans le domaine de la circulation d'ordre essentiellement visuel, nous ne pensions pas que la radio scolaire pourrait, dans son état actuel, apporter grand'chose. Toutefois, l'an dernier, sous les auspices de la Commission régionale des émissions radio-scolaires de la Suisse romande, M. G.-O. Zöller et M^{me} Françoise Hauteville ont donné un sketch radiophonique très clair, très vivant, qui a beaucoup intéressé les enfants. En voici la donnée : un collégien roulant à bicyclette circule à vive allure et s'amuse à lâcher le guidon de sa machine. Devant lui une automobile, pour éviter une fillette qui s'élançait brusquement sur la chaussée, fait un écart brusque, renverse et blesse une passante. Le jeune cycliste, à son tour, heurte l'automobile et se blesse légèrement. On assiste à l'enquête du commissaire Bonnard, qui interroge acteurs et témoins de cet accident. Voici le cinquième tableau :

AU COMMISSARIAT DE POLICE

LE SPEAKER. — Le lendemain matin, à 9 heures. Nous sommes au Commissariat de police.

Le commissaire Bonnard vient de dicter à son secrétaire Pache le court interrogatoire de M^{me} Emery.

(Sonnerie du téléphone.)

Ici le commissaire Bonnard... Ah bien !... Faites entrer cette dame.

M^{me} GERVAIS. — Bonjour, Messieurs !

LE COMMISSAIRE. — Bonjour, Madame ! Prenez place. Alors, vous venez apporter des précisions concernant l'accident survenu hier à l'avenue Nouvelle, à 11 h. 30 ?

M^{me} GERVAIS. — Oui, M'sieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE. — Eh bien ! Madame, je vous écoute.

M^{me} GERVAIS. — Voilà ! J'étais à ma fenêtre ; j'attendais ma nièce, — une fille d'un frère mort il y a une dizaine d'années, — je l'attendais, car je dois vous dire...

LE COMMISSAIRE. — Madame Gervais, je croyais que vous étiez venue pour me parler de l'accident, et non pour me raconter des histoires de famille.

M^{me} GERVAIS. — C'est vrai, Monsieur le commissaire, — qu'est-ce que je disais ?...

LE COMMISSAIRE. — Vous attendiez votre nièce.

M^{me} GERVAIS. — Ah ! oui, à ce moment, je vois une auto qui monte la rue, et...

LE COMMISSAIRE. — Excusez-moi, Madame, pouvez-vous me dire si l'automobiliste tenait sa droite et si l'allure du véhicule vous paraissait exagérée ou normale ?

M^{me} GERVAIS. — Vous savez, Monsieur le commissaire, j'peux pas vous dire la vitesse en kilomètres.

LE COMMISSAIRE. — Et je ne vous le demande pas. Estimez-vous qu'il roulait vite ou normalement ?

M^{me} GERVAIS. — Son allure était normale, et il tenait bien sa droite.

LE COMMISSAIRE. — Et après ; avez-vous vu ce qui est arrivé ?

M^{me} GERVAIS. — J'crois bien. — Je vous disais qu'j'attendais ma nièce qui arrivait pas — quand j'vis une gosse, un bout d'affaire, M'sieur le commissaire, qui sort en courant de son allée ; elle court sur le trottoir et sur la rue. Là... j'sais plus bien, — j'ai crié comme une folle ! j'la voyais déjà sous l'auto... Et voilà que l'auto tire de l'autre côté de la rue et alors... — Oh ! c'est épouvantable, M'sieur le commissaire ; cela m'a rappelé, il y a quelques mois...

LE COMMISSAIRE. — Au fait, Madame Gervais, l'auto a tiré de l'autre côté, et alors ?

M^{me} GERVAIS. — Et alors, elle a bousculé une pauvre petite dame qui allait monter sur le trottoir. J'ai de nouveau crié et j'ai vu la petite dame, par terre, qui ne bougeait plus. Alors...

LE COMMISSAIRE. — Madame, le rapport de l'agent nous dit, — et les blessures le prouvent, — que l'automobiliste a heurté violemment M^{me} Emery et l'a projetée contre le bord du trottoir. Sur le moment, on a craint et même diagnostiqué une fracture du crâne. Il n'en est heureusement rien ; la malheureuse que j'ai vue hier dans la soirée a une jambe fracturée et de multiples contusions, elle souffre énormément. A propos, Madame, que savez-vous de ce jeune cycliste qui descendait l'avenue Nouvelle ?

M^{me} GERVAIS. — J'allais vous en parler, M'sieur le commissaire. L'auto s'était arrêtée ; des messieurs ont transporté la dame évanouie dans le magasin de chaussures, par rapport qu'il y a un canapé... Vous savez, je n'y achète pas mes souliers, ils n'ont pas ma marque, mais je sais...

LE COMMISSAIRE. — Mais, Madame Gervais, nous n'en finirons jamais si vous sortez constamment du sujet. Donc, la blessée est au magasin de chaussures, et alors ?

M^{me} GERVAIS. — Attendez que j'me rassemble mes idées... La dame est au magasin, le docteur arrive... l'ambulance de l'hôpital est venue la chercher. — J'attendais toujours ma nièce qui ne venait pas. Faut vous dire, M'sieur le commissaire, que cette pauvre Eléonore...

LE COMMISSAIRE. — Que fait encore Eléonore là-dedans ?

M^{me} GERVAIS. — C'est ma nièce.

LE COMMISSAIRE. — Eh bien, laissez-la tranquille et parlez-moi du jeune cycliste.

M^{me} GERVAIS. — Donc, je disais, qu'en attendant... Oh ! pardon, M'sieur le commissaire ! Alors je vois un garçon à bicyclette, les mains dans les poches, sans tenir le guidon. C'est comme ça que ça s'appelle, j'crois. Ah, M'sieur le commissaire, ces gamins ! j'les entends, mais ces cyclistes ! Ils se fauflent partout, comme des serpents ; j'en ai une peur bleue. Ainsi, tenez, M'sieur le commissaire, il n'y a pas plus de quinze jours, j'étais comme qui dirait...

LE COMMISSAIRE. — Oui, Madame, vous me raconterez cela une autre fois ; mais revenons à notre cycliste.

M^{me} GERVAIS. — Bon ! bon ! M'sieur le commissaire. Eh bien ! ce pommeau...

(Sonnerie du téléphone.)

LE COMMISSAIRE. — Ici le commissaire Bonnard... Oui... Bien... Dites-lui qu'il repasse dans une heure, j'ai une affaire urgente à terminer... Merci... Vous disiez, Madame ?

M^{me} GERVAIS. — Qu'est-ce que j'disais... J'sais plus où j'en suis... rien que d'y penser, j'en suis encore toute rebouillée !... Ah ! oui... Ce pommeau qui descendait l'avenue sans tenir son guidon, les mains dans les poches, a failli s'écrabouiller contre l'auto, celle qui venait de tuer la pauvre dame, ou presque... Ah ! M'sieur le commissaire, j'peux vous dire que j'ai été secouée hier ! J'étais pas remise de ma peur quand la dame est tombée que j'ai failli voir ce gamin aplati contre l'auto. Bien entendu j'ai crié de nouveau, sans m'en rendre compte... Heureusement ça n'a pas été très grave ; il devait pas se sentir la conscience bien tranquille ; à peine relevé, il a pris son vélo sur l'épaule, comme une fois, mon beau-frère, vous savez, l'épicier...

LE COMMISSAIRE. — Et alors, qu'a fait le cycliste ?

M^{me} GERVAIS. — Il est parti en boitant. Moi, à ce moment... (*Sonnerie du téléphone*).

— Bon ! Encore ce téléphone ! On ne peut jamais rien faire de suivi ! Ici le commissaire Bonnard... Ah ! M. Dupont et son fils... Bien. Faites-les entrer. (*M. Dupont et son fils entrent.*)

M. DUPONT. — Bonjour, Madame et Messieurs.

Tous. — Bonjour, Monsieur.

LE COMMISSAIRE. — Pache, donnez une chaise à M. Dupont et à son fils. Bien.

M. DUPONT. — Monsieur le commissaire, mon fils Georges, c'est ce gamin, est rentré hier, vers midi et demi à la maison proprement arrangé ; il avait son pantalon déchiré ; son vélo est presque hors d'usage, mais ça c'est rien. J'n'ai pas pu savoir ce que mon fils a fait dans cet accident. Dans l'après-midi j'ai été au poste de police du quartier ; j'y ai trouvé l'agent ici présent ; j'ai donné le nom, le prénom et l'âge de mon garçon et j'ai raconté comment il est rentré à la maison. Qu'est-ce qu'il a fait exactement ?

LE COMMISSAIRE. — Je vous remercie de vos démarches, Monsieur Dupont. Vous auriez du reste été convoqué avec votre fils à la reconstitution, fixée à demain matin. Voyons, jeune homme, raconte-moi ce qui s'est passé hier, vers 11 ½ h., à l'avenue Nouvelle.

GEORGES D. — Voilà, M'sieur. J'descendais l'avenue, j'étais sur ma bécane, — pardon ! sur mon vélo, — j'tenais ma droite.

LE COMMISSAIRE. — Et comment descendais-tu, jeune homme ?

GEORGES D. — Normalement, M'sieur.

LE COMMISSAIRE. — Hum !... Tes freins fonctionnent bien ?

GEORGES D. — Oui, M'sieur.

LE COMMISSAIRE. — Tu avais tes pieds sur les pédales ?

GEORGES D. — Oh ! bien sûr ! M'sieur.

LE COMMISSAIRE. — Et le guidon, le tenais-tu des deux mains, ton guidon ?

GEORGES D. (*hésitant*). — Oui, M'sieur, c'est-à-dire que j'l'tenais quand... quand j'suis arrivé sur l'auto... Et...

M^{me} GERVAIS (*brusquement*). — C'est pas vrai, gamin. — Je vous demande bien pardon, M'sieur le commissaire ! Ce polisson ne dit pas la vérité. J't'ai vu descendre l'avenue. T'avais tes mains dans tes poches. Tu voulais crâner, comme beaucoup de gamins, comme si c'était intelligent de faire de l'acrobatie sur la rue, au jour d'aujourd'hui.

M. DUPONT. — Faites excuse, Madame et Monsieur le commissaire. — Alors, c'est vrai, Georges, tu avais lâché ton guidon ?

GEORGES D. — ... Oui, p'pa.

(*On entend une gifle bien appliquée.*)

M. DUPONT. — Tiens, crapaud ! c'est un acompte de ce que tu recevras encore à la maison. J't'en donnerai, moi, de lâcher ton guidon !

(*Georges pleure et renifle.*)

LE COMMISSAIRE. — M. Dupont, je vous comprends d'administrer une gifle à votre fils ; mais il eût peut-être mieux valu, en lui donnant son vélo, attirer son attention sur les risques qu'il courait et qu'il faisait courir aux autres personnes en ne circulant pas conformément aux règlements.

M. DUPONT. — Je vous demande excuse pour mon geste, Monsieur le commissaire, mais ç'a été plus fort que moi. Hier, j'interroge ce crapaud après le dîner ; j'me méfiais qu'il y avait quelque chose qui clochait. Il me laisse courir au poste de police ; il me tourne les sangs ; il inquiète sa mère... si bien qu'on n'a pas fermé l'œil de la nuit. Si j'avais su la vérité, j'lui flanquais une fessée et je vous mettais au courant hier déjà.

LE COMMISSAIRE. — Je vous remercie, Monsieur Dupont. Le rôle de votre garçon est maintenant très clair. Il a commis une imprudence qui aurait pu lui coûter cher. Il a risqué d'être tué, mais il n'est pour rien dans l'accident d'hier. Vous n'aurez pas besoin de vous présenter demain à la reconstitution. J'espère, mon garçon, que ce qui t'est arrivé et la correction qui t'attend te guériront de ton goût pour l'acrobatie sur ton vélo. Tu pourras raconter à tes camarades et l'accident de la dame et celui qui, par ta faute, a failli te coûter la vie. Que cela te serve de leçon ! Tu as compris ?

GEORGES D. (*reniflant*). — Oui, M'sieur...

c) *Moyens scolaires.*

Il est enfin un autre moyen qui permet d'attirer l'attention des élèves sur ces questions : tirer parti des comptes rendus d'accidents de la circulation dont des enfants ont été victimes. Tout d'abord, si l'accident n'a pas été trop grave et si la victime sait déjà rédiger, on peut lui demander un récit de son aventure.

On peut ensuite demander aux plus grands de rechercher et de collectionner les articles de journaux qui se rapportent à cette question. Représenter un accident par un croquis simple et clair, déterminer la position exacte, établir la responsabilité des personnes en cause, constituent, pour les élèves des degrés supérieurs, d'excellents exercices qui développent la notion de distance, de direction, de vitesse d'une part et la réflexion d'autre part.

Conclusion.

En terminant, disons bien que le problème de la circulation à l'école est plus de la part du maître une question d'attitude, une préoccupation générale qui doit l'inviter à tirer parti de toutes les circonstances, qu'une question d'enseignement scolaire régulier. Quel que soit leur intérêt, ces exercices ne doivent pas diminuer, ne fût-ce que d'une heure, le nombre des leçons de langue maternelle ou d'arithmétique. Ils doivent au contraire s'intégrer dans les heures de jeux, de gymnastique, de dessin, de leçons de choses, d'élocution, de rédaction, dont on peut disposer.

L'école publique a le devoir impérieux — sans pour autant se laisser distraire de sa tâche essentielle et même en vertu de sa tâche essentielle — d'être attentive à toutes les nécessités qu'entraînent des conditions de vie nouvelles et d'être apte à y faire face.

Nous ajoutons même qu'en donnant aux enfants une bonne discipline hors de l'école, nous contribuerons à raffermir la discipline à l'école. A lui seul, ce résultat justifierait un tel effort, car à l'heure actuelle, la pratique d'une bonne discipline personnelle est plus nécessaire que jamais.

Albert ATZENWILER.
